

Volet B**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**DEPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE NAMURle 14-12-2007
Pour le Greffier,
GreffierRéservé
au
Moniteur
belge

07185302

N° d'entreprise : 0414987081

Dénomination

(en entier)

FALIMMO

Forme juridique : Société Anonyme

Siège : Allée du Néviau 10 à 5100 Wépion (Namur)

Objet de l'acte : Modification de l'objet social

D'un acte reçu par le notaire Jean Paul Declairfayt à Assesse en date du 30 novembre 2007, enregistré à Namur 3 le 4 décembre 2007, volume 250, folio 7, case 19, 2 rôles, sans renvoi, au droit perçu de vingt cinq euros, signé l'inspecteur principal Oudar, IL RESULTE QUE l'assemblée générale de la SA FALIMMO a décidé de modifier l'objet social et de remplacer l'ARTICLE 3 des statuts par le texte suivant :

« La société a pour objet la gestion, pour son propre compte, tant en Belgique qu'à l'étranger, de tous ses biens et droits immobiliers, et notamment l'achat et la vente, la location, le leasing, l'aménagement, l'exploitation, la transformation, la viabilisation, le lotissement et/ou la valorisation de tous ses biens et droits immobiliers. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques se rapportant directement ou indirectement à son objet en ce compris la gestion de ses actifs pour son compte propre. »

Déposés en même temps : expédition conforme du procès verbal, coordination des statuts.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Maître Jean Paul Declairfayt, notaire de résidence à Assesse, rue Jaumain 9.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/12/2007 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** :**Au recto** Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers**Au verso** Nom et signature